

Technologies naissantes (recommandation 30)

Le gouvernement étudie activement les répercussions de nouveaux phénomènes comme le commerce électronique sur les relations commerciales entre le Canada et les pays étrangers, et il s'emploie à mettre au point des politiques nationales sur les services de télécommunication, le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 30, dans laquelle le Comité indique que les questions liées au commerce électronique peuvent être traitées dans le cadre des accords actuels de l'OMC. Les travaux effectués au sein de l'OMC devraient mener à une libéralisation accrue des services de télécommunication et permettre de définir des mesures qui assureraient une protection adéquate aux droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'électronique et de la numérisation.

« Je tiens à féliciter le gouvernement du Canada de ses efforts pour créer un climat favorable aux entreprises canadiennes qui s'efforcent de mettre au point et de fabriquer des produits de haute technologie et de les exporter sur les marchés mondiaux. Grâce à nos deux usines canadiennes, qui exportent activement dans 51 pays, le pourcentage de nos produits destinés à l'exportation est passé de 15 % en 1990 à 90 % actuellement. »

Richard Peabody,
président,
Harris Canada,
Montreal (Québec)

Le gouvernement croit que, pour faciliter les travaux de l'OMC sur le commerce électronique, il serait utile d'établir un groupe de travail horizontal qui serait chargé de conseiller les organes et les groupes de négociations de l'OMC à propos de cette question.

